

plus d'inspecteurs et d'examineurs catholiques, plus d'atmosphère catholique.

20. Qu'est-ce qu'une école catholique?

Voici la réponse de S. S. Léon XIII, de glorieuse mémoire, dans son encyclique "Affari vos" sur les écoles du Manitoba, 8 décembre 1897:

"De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent."

C'est clair. Là où il n'y a pas de livres catholiques ni la liberté d'organiser l'école d'une façon catholique, il n'y a pas d'école catholique.

30. Etait-ce une violation de la Constitution?

Il n'y a aucun doute; le fait a été reconnu en plein parlement, l'an dernier, à Ottawa, par l'Hon. Fitzpatrick, alors ministre de la justice, et beaucoup d'autres.

40. Qui a opéré ce changement?

L'Hon. Haultain, le vaincu des dernières élections provinciales de décembre 1905, avec l'aide de Goggin, franc-maçon bien connu.

50. Quelle différence y a-t-il entre une école protestante et une école appelée catholique?

Absolument aucune. Goggin l'a déclaré en 1905, et même, il a dit publiquement à Toronto, que c'était "le but qu'il s'était proposé. Le catholique qui oserait dire que ce changement illégal n'est pas un malheur réel et un désastre, serait bien naïf ou bien mal disposé.

Il suffit de lire les brochures sus-mentionnées pour se renseigner parfaitement. Ce qui était vrai du vivant des regrettés Mgr Taché et Mgr Grandin n'est encore que trop vrai.

60. Mais les catholiques n'ont-ils pas, comme les protestants le droit à des écoles catholiques séparées, c'est-à-dire, à l'organisation d'un arrondissement scolaire séparé, composé uniquement de catholiques, et avec le droit aux taxes des catholiques?

Oui, assurément et c'est un avantage réel, précieux, que personne ne méconnaît; mais cet avantage est "fort limité", il ne peut exister que là où les catholiques sont en "minorité", ce qui est l'exception puisque, en général, ils sont groupés. De fait, il y a très peu d'écoles catholiques séparées. Dans le